

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021**

Date de convocation : 07 avril 2021

Date d'affichage : 07 avril 2021

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M. GAUDART Franck, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, M. DE ALMEIDA José, Mme IVART DUCHEMIN Cécile, M. CAHAREL Brice, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, M. BERVEILLER Daniel, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, M. MASURE Frédéric, Mme GANDON Nathalie, Mme DORIZON LECOCQ Véronique, M. NABAIS Alexis, Mme BRUYERE PLISSON Annie-Claude, M. BIZEBARD Thierry, M. VERMILLON Gilles

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration Mme CUCINIELLO Jessica à Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, Mme CHAPERON SOREL Isabelle à M. GAUDART Franck, M. HADJ-SAADY Yann à M. CAHAREL Brice, M. MARTINS Pedro à M. NABAIS Alexis, Mme DOSME Sylvie à M. VERMILLON Gilles, Mme MOREL Jocelyne à M. BIZEBARD Thierry,

Absent(s) :

Nombre de votants : 23

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 20 : 30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Approbation du PV du CM du 15 mars 2021 : 23 pour

Secrétaire : A été nommée secrétaire : Brice CAHAREL

Délibération n°21-014 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** élit les membres de la Caisse des Ecoles

Mr BIZEBARD demande s'il pourra participer en distanciel demain soir à la réunion du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles. Mme SELLEM explique que ce sera possible. Nous n'avons pas pu faire autrement car l'élection ne sera effective qu'au retour des délibérations du contrôle de légalité.

Délibération n°21-015 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** élit les membres du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n°21-016 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** élit les délégués au Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée

Délibération n°21-017 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** désigne un correspondant défense

Délibération n°21-018 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal prend acte de l'état annuel des indemnités perçues par les élus

Délibération n°21-019 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **19 voix POUR, 4 voix CONTRE (BIZEBARD, DOSME, VERMILLON, MOREL)** approuve le compte de gestion

Mr BIZEBARD informe que les élus GUS voteront contre comme l'an dernier.

Délibération n°21-020 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** approuve le compte administratif

Mr BIZEBARD informe qu'il s'agit d'un document administratif donc il n'y a aucun souci pour eux de voter pour.

Délibération n°21-021 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **19 voix POUR, 4 voix CONTRE (BIZEBARD, DOSME, VERMILLON, MOREL)** décide de l'affectation des résultats

Mr BIZEBARD informe qu'ils voteront contre pour les mêmes raisons que celles du compte de gestion.

Délibération n°21-022 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** décide de maintenir les taux d'imposition

Mr BIZEBARD indique qu'en raison du contexte actuel, les élus GUS ne voteront pas contre mais ils se questionnent notamment par rapport aux problèmes de la baisse des recettes de la commune. Question sur la taxe d'habitation. *Mr GAUDART* indique qu'on ne la vote plus car elle est désormais figée à un instant T, on ne peut plus faire évoluer ce taux. Le montant figé est désormais compensé à l'euro près par l'Etat par le biais d'un coefficient correcteur appliqué.

Délibération n°21-023 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **19 voix POUR, 4 voix CONTRE (BIZEBARD, DOSME, VERMILLON, MOREL)** adopte le budget primitif

Mr BIZEBARD évoque pas mal de points positifs sur ce budget. Mais il indique également avoir pas mal de points de désaccords. Sur la forme, il explique que les dernières modifications sont arrivées très tard. Cette critique est également plus générale pour l'ensemble des dossiers des conseils municipaux. Il demande à avoir les documents plus tôt. Il s'agit d'une forme de déni démocratique. Pour eux, ils ont très peu de temps pour analyser les dossiers.

Sur le fond du budget primitif, l'inquiétude des élus de l'opposition se porte sur la capacité d'autofinancement de la commune qui se réduit. Il existe selon eux 2 moyens d'intervenir :

-hausse modérée des tarifs périscolaires pour les QF les plus élevés.

-Faire payer des activités sur le viaduc des fauvelles.

Il est également important de limiter les dépenses de fonctionnement pour reverser plus à l'investissement. Questionnement dans la rubrique 011, qui augmente de manière significative. Pourquoi ? Idem pour le chapitre 66.

Dernière question plus technique sur les sommes allouées à la CPS dans les budgets 2020 et 2021.

Mr GAUDART indique que les sommes correspondent aux remboursements des fonds de concours pour la voirie. Concernant l'envoi de documents tardifs, nous faisons à destination des élus une communication de la façon la plus détaillée possible de l'évolution des sections. Les informations sont mises à la disposition de tous. Des échanges réguliers ont également lieu avec les services de la TP et de la préfecture. Les chiffres ne sont arrêtés que fin mars. Les services n'ont pas suffisamment de temps en amont pour transmettre plus rapidement.

Concernant la baisse des recettes, nous allons plutôt accentuer notre action pour faire revenir les familles sur les accueils de loisirs et périscolaires. L'impact d'une augmentation des tarifs pour les familles les plus aisées ne sera pas le plus parlant financièrement car c'est pour ces familles que la baisse de fréquentation est la plus forte.

Concernant le viaduc, c'est géré par le SICOVY, toute facturation d'activité sur le viaduc, comme c'est le cas pour les tournages, ne pourra bénéficier qu'au SICOVY.

Concernant la Capacité d'Auto Financement, nous sommes très vigilants sur les dépenses de fonctionnement. Nous le serons encore plus. *Mr GAUDART* en profite pour remercier particulièrement Mme CAMOU LOPEZ, ancienne élue aux finances qui nous avait alerté sur l'importance de cette maîtrise en 2014.

Mme SELLEM prend la parole pour expliquer les recettes périscolaires. Elle indique que justement, ce sont les familles les plus aisées qui ne viennent plus, en lien avec le développement du télétravail. Augmenter les tarifs ne serait pas pertinent.

Mr GAUDART, revient sur le chapitre 65 en expliquant l'augmentation des subventions CCAS et CDE. Ainsi que l'augmentation des enveloppes des indemnités des élus. D'autant plus que l'année sera pleine sur 2021.

Délibération n°21-024 Sur proposition de Madame Cécile DUCHEMIN, Maire adjointe à la vie associative et à la communication, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, vote les subventions aux associations

Mr BIZEBARD questionne sur la subvention la plus élevée pour la MJC. Il a compris que les relations étaient tendues. Il questionne sur les points réguliers avec la MJC : est-il possible que les élus de l'opposition participent aux temps d'échanges pour mieux comprendre. *Mme SELLEM* explique que ces points ont lieu entre professionnels. Les élus participent uniquement au CA avec un membre élu comme dans toutes les MJC. Des points réguliers ont lieu avec la CAF également. Les élus n'y participent pas.

Délibération n°21-025 Sur proposition de Madame Véronique LECOCQ, conseillère municipale déléguée à la ruralité et aux circuits courts, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** autorise la commune à adhérer au syndicat mixte ouvert relatif à la mise en place de la légumerie essonnienne de produits agricoles de proximité pour l'approvisionnement de la restauration collective et désigne Mme Véronique LECOCQ en tant que membre titulaire et Mme Isabelle SOREL en tant que membre suppléante

Mr GAUDART est surpris du nombre de collectivités adhérentes faible par rapport au nombre de communes essonniennes. *Mme SELLEM* informe que seules les restaurations en cuisine sur place peuvent potentiellement être intéressées et qu'il y en a malheureusement peu. Ceci explique le faible nombre d'adhésions.

Délibération n° 21-026 Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU BRETECHER, Maire-adjointe déléguée à l'enfance, la jeunesse et les seniors, le Conseil municipal, par **10 voix POUR, 13 abstentions (GAUDART, DE ALMEIDA, DUCHEMIN, CAHAREL, DUVERNEUIL, BERVEILLER, DE BARROS, MASURE, GANDON, HADJ-SAAFI, NABAIS, MARTINS, SOREL)** autorise le retrait de la commune de Marcoussis du Syndicat Intercommunal de l'Enfance Inadaptée

Mr GAUDART ne trouve pas la position de la mairie de MARCOUSSIS très exemplaire. Au vu de l'objet de ce syndicat, c'est très dommageable. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de bénéficiaires que la commune doit ne plus s'investir pour le collectif.

Délibération n° 21-027 Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU BRETECHER, Maire-adjointe déléguée à l'enfance, la jeunesse et les seniors, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** décide de la création d'un tarif spécifique pour les mini camps d'été

Délibération n° 21-028 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **19 voix POUR, 4 voix CONTRE (BIZEBARD, DOSME, VERMILLON, MOREL)** approuve la somme allouée au titre du plan de formation des élus pour l'année 2021

Mr BIZEBARD informe que les élus GUS avaient voté contre l'an dernier et qu'ils revoteront contre cette année même si le dispositif du DIF existe.

Mr CAHAREL répond qu'il suffit d'anticiper pour utiliser le DIF et ne pas impacter le budget de la commune. Il rappelle justement la bonne pratique des dépenses de fonctionnement à maîtriser. L'enveloppe est certes modeste mais largement suffisante.

Le conseil est clos à 22H17

Questions diverses

-Question de Mme DOSME rapportée par Mr VERMILLON sur la problématique du passage des encombrants dans les petites rues qui persiste. Mr CAHAREL explique que souvent les camions du SIOM sont trop volumineux pour ces rues. D'autre part, il indique que souvent des véhicules mal stationnés empêchent le passage des camions.

-Question sur les travaux de la route de Chartres et des aménagements de voiries qui sont toujours en attente. Mme SELLEM informe qu'une réunion sur ce sujet aura lieu demain.

Mr VERMILLON remonte des questionnements de 2 administrés pour le candélabre solaire qui est dans l'eau route de Grivery. Mme SELLEM indique que les candélabres solaires relèvent de la compétence voirie et que les batteries de ces candélabres solaires évoluent mal, d'autant plus que celui-ci a été mal conçu puisque la batterie est dans l'eau. Il ne pourra probablement pas être remplacé par un solaire. Cette question sera à reposter lors de la prochaine réunion éclairage public sur la possibilité ou non de le remplacer. De plus, le positionnement de ce candélabre n'est pas satisfaisant.

La séance est levée à 22H22

Le compte rendu de la séance a été affiché le xxx dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le xxx

Le Maire,

Lucie SELLEM.

